



Csg-crds apres controle fiscal

Par **sofiray**, le **11/02/2012 à 18:30**

Bonjour, rnJ'ai eu une vérification de comptabilité dans ma boulangerie qui a été rejeté avec un redressement d'environ 20 000 euros pour ma PME et 0 euro en impot sur le revenu.rnrnMais on me demande environ 8000 euros de CSG-CDRS car soit disant ce n'est pas considéré comme revenu mais comme capital je sais plus quoi, désolé.rnrnOnt ils le droit , Que dois je faire ? rnrnMerci.

Par **francis050350**, le **15/02/2012 à 15:42**

Bonjour , rnSoyez plus clairs .rnEtes vous à l'IS ? s'agit-il de TVA ?rnLa CSG CRDS concerne-t-elle des distributions ?rnJ'interviens gratuitement sur ce site , je suis avocat . Si vous le souhaitez vous pouvez m'envoyer la copie de la 3924 par scan.rnJ figure dans les CV du site .